



COMMUNIQUE DE PRESSE
Brest, mardi 14 janvier 2020



INSTALLATION DE L'AGENCE BRETONNE DE LA BIODIVERSITE Thierry Burlot et Sylvie Detoc élus président et vice-présidente

Le 25 octobre dernier, l'Agence bretonne de la biodiversité est devenue réalité, concrétisant la démarche partenariale menée durant deux ans par l'État, la Région et l'Agence française pour la biodiversité, devenue en janvier l'Office français de la biodiversité. Ce mardi 14 janvier, les membres du conseil d'administration du nouvel établissement public de coopération environnementale se sont réunis pour la première fois, à Brest, où l'Agence s'installera prochainement. Au cours de cette réunion constitutive, Thierry Burlot et Sylvie Detoc ont été élus à sa présidence et un directeur nommé pour un an.

Thierry Burlot, **Vice-président de la Région Bretagne à l'environnement et à la biodiversité**, et Sylvie Detoc, **Directrice régionale de l'Office français de la biodiversité**, ont été désignés respectivement président et vice-présidente, par les membres du conseil d'administration de l'agence bretonne de la biodiversité.

« **L'effondrement alarmant de la biodiversité observé à travers le monde et en Bretagne, où un quart des espèces sont menacées de disparition, exige des changements profonds.** Cette situation dramatique **nécessite la mobilisation de tous**, en a profité pour rappeler Thierry Burlot. L'agence permettra de faire un travail commun avec les scientifiques et d'impliquer tous les territoires afin que la biodiversité soit un sujet dont tout le monde s'empare et pas seulement les initiés et les experts. »

Cette réunion inaugurale de l'Agence bretonne de la biodiversité a aussi permis de **valider plusieurs dispositions nécessaires à sa mise en œuvre et à son fonctionnement.** Traduction concrète d'un engagement pris par la Région Bretagne et l'État, dans le cadre du Contrat d'action publique pour la Bretagne signé en février 2019, ce nouvel établissement va permettre de **renforcer la coopération entre les acteurs pour faire émerger de nouveaux projets de territoires, d'appuyer le développement de programmes ambitieux de préservation-restauration et d'amplifier la mobilisation en faveur de la biodiversité.**

Une équipe de 9 personnes

Dotée un **budget de 600 000 € en 2020**, l'Agence bretonne de la biodiversité s'appuiera sur une équipe constituée à terme de 9 personnes, recrutées d'ici la fin de l'année, dont **Florent Vilbert**, qui prendra ses fonctions de **directeur** dès le mois prochain, à Brest.

Une feuille de route ambitieuse pour préserver la biodiversité bretonne

La Bretagne n'échappe pas au phénomène planétaire d'érosion de la biodiversité. **65 % des 17 espèces d'oiseaux marins nicheurs sont ainsi menacées de disparition, quand 30 % des espèces de papillons de jour sont désormais en péril au niveau régional.** Les causes sont multiples : surexploitation des ressources, destruction des milieux naturels indispensables aux cycles biologiques des espèces... Conscients de l'importance de ce patrimoine naturel en danger, de nombreux acteurs œuvrent depuis longtemps à sa préservation en Bretagne. 10% de la Bretagne terrestre est ainsi couverte par des dispositifs de préservation, comme Natura 2000, les parcs naturels régionaux, les espaces naturels sensibles ou encore les réserves naturelles. Si les démarches engagées ont démontré leur efficacité, il est toutefois devenu urgent et impératif de multiplier les actions participant à la sauvegarde de ce bien commun et d'accélérer leur mise en œuvre. L'une des missions de l'Agence bretonne de la biodiversité sera d'ailleurs d'adapter ces bonnes pratiques de préservation sur tout le territoire et dans la vie quotidienne des Bretons.

C'est aussi dans ce sens que les membres fondateurs de l'Agence que sont la Région Bretagne et l'Office français de la biodiversité ont **travaillé, en lien étroit avec les services de l'État, les conseils départementaux des Côtes d'Armor, du Finistère et d'Ille-et-Vilaine, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne**, ainsi que **des associations de protection de la nature et d'éducation à l'environnement, le Conservatoire botanique national de Brest et l'Observatoire de l'environnement en Bretagne**, à l'écriture d'une feuille de route opérationnelle proposant des actions concrètes.

Plusieurs priorités ont été définies à l'occasion de ce conseil d'administration :

- **Améliorer la connaissance sur la biodiversité et la partager,**
- **Développer la montée en compétence de tous, éduquer, sensibiliser et mobiliser pour contribuer au passage à l'action concrète,**
- **Accompagner le développement des initiatives dans les territoires en matière de reconquête de la biodiversité** telles que les démarches trames verte et bleue, ou les atlas de la biodiversité communale et intercommunale,
- **Animer le réseau des gestionnaires d'espaces naturels bretons** et favoriser les échanges à tous les niveaux,
- **Valoriser l'ensemble des actions portées par les acteurs bretons.**

Sans se substituer aux acteurs en place, avec lesquels elle travaillera de façon étroite et permanente, **l'Agence bretonne de la biodiversité se positionne dans un rôle de catalyseur, d'animateur et d'accompagnateur technique des initiatives bretonnes**, en soutenant le développement de démarches pour améliorer l'état de la biodiversité au niveau régional.

Loïg Chesnais-Girard se réjouit de la mise en place de cette agence bretonne de la biodiversité qu'il appelait de ses vœux. Pour le Président de la Région Bretagne, « *nous avons désormais un outil commun au service d'un devoir, celui de lutter contre la perte de la biodiversité bretonne. Cette lente et muette extinction doit nous alerter toutes et tous, car son impact est considérable et peut demain perturber le développement de la Bretagne et du monde entier.* »

A propos de l'Office français de la biodiversité

Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.

CONTACTS PRESSE

Office Français de la Biodiversité : Florence Barreto – 01 45 14 88 57 / 06 98 61 74 85 – presse@ofb.gouv.fr

Région Bretagne : Sylvain LE DUIGOU – 02 99 27 97 33 / 06 42 32 13 57 – presse@bretagne.bzh

Préfecture de la région Bretagne : Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr